

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Association Belge de Lutte contre la Mucoviscidose - Belgische Vereniging voor Strijd tegen Mucoviscidose**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Avenue Joseph Borlé

N°: 12

Boîte:

Code postal: 1160 Commune: Auderghem

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0408.938.142

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

14-12-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

27-03-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.1.3, A-asbl 7, A-asbl 8

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**BORREY** Pascal

Employé  
Rue de l'Arbre du Tiège 2  
1435 Corbais  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**LEMMENS** An

Heuvelstraat 138  
3390 Tielt-Winge  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**SIMAL** Stéphane

Indépendant  
Rue du Coin de Terre 23  
1420 Braine-l'Alleud  
BELGIQUE

Administrateur

**TILMANT** Joëlle

Employé  
Rue Bois Bourdon 83  
7080 Frameries  
BELGIQUE

Administrateur

**AERTS** Erik

Employé  
Rommekeshof 7  
2830 Willebroek  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

**DE SCHRYVER** Rika

Fonctionnaire SPF Finances  
Kleemputtenstraat 33  
1770 Liedekerke  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

**KLEIN** David

Indépendant

N°	BE 0408.938.142		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Spiegelhofvoetweg 46  
1850 Grimbergen  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

**PROESMANS** Marijke  
Médecin-Professeur KUL  
Lindelaan 13  
3001 Heverlee  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

**WUSTEFELD** Pierre André  
Magistrat(Retraité)  
Rue du Bois de Linthout 25  
1200 Woluwe-Saint-Lambert  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-03-2019

Administrateur

**QUALI-AUDIT -RÉVISEURS D'ENTREPRISE SPRL (B1000)**

BE 0877.537.224  
Boulevard du Centenaire 93  
1325 Dion-Valmont  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

**DOCHEN** Ghislain (A01574)  
Réviseur d'entreprise  
Boulevard du centenaire 93  
1325 Chaumont-Gistoux

N°	BE 0408.938.142		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.337.177</u></b>	<b><u>30.429</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<b><u>1.337.177</u></b>	<b><u>30.429</u></b>
Terrains et constructions		22	1.286.030	24.789
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	51.147	5.640
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>5.563.330</u></b>	<b><u>6.192.885</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<b><u>20.721</u></b>	<b><u>23.489</u></b>
Stocks		30/36	20.721	23.489
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b><u>112.238</u></b>	<b><u>91.977</u></b>
Créances commerciales		40	109.075	91.977
Autres créances		41	3.163	
Placements de trésorerie		50/53	<b><u>4.137.805</u></b>	<b><u>4.137.771</u></b>
Valeurs disponibles		54/58	<b><u>1.214.856</u></b>	<b><u>1.813.717</u></b>
Comptes de régularisation		490/1	<b><u>77.708</u></b>	<b><u>125.931</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>6.900.506</u></b>	<b><u>6.223.314</u></b>

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	<b>3.692.907</b>	<b>4.204.930</b>
Plus-values de réévaluation		10	<b>3.196.906</b>	<b>3.196.906</b>
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	<b>917.948</b>	<b>917.948</b>
Subsides en capital		14	<b>-421.946</b>	<b>90.077</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		<b>100.000</b>
Pensions et obligations similaires		160/5		<b>100.000</b>
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Autres risques et charges		164/5		100.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>3.207.599</b>	<b>1.918.384</b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	<b>641.017</b>	
Dettes financières		170/4	641.017	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	641.017	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>2.566.582</b>	<b>1.918.384</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	31.074	
Dettes financières		43	550.000	
Etablissements de crédit		430/8	550.000	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.853.775	1.750.562
Fournisseurs		440/4	1.853.775	1.750.562
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	130.913	167.002
Impôts		450/3	7.037	33.364
Rémunérations et charges sociales		454/9	123.876	133.638
Autres dettes		48	820	820
Comptes de régularisation		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>6.900.506</b>	<b>6.223.314</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	597.760	1.744.279
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	9.180	153.111
Chiffre d'affaires		70	451.314	312.136
Cotisations, dons, legs et subsides		73	3.035.405	4.319.980
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	3.295.165	3.469.221
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1.134.531	989.283
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	22.338	4.752
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		3.007
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	-100.000	100.000
Autres charges d'exploitation		640/8	25.151	12.019
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	2.924	18.994
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-487.184</b>	<b>616.225</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>49</b>	<b>953</b>
Produits financiers récurrents		75	49	953
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>24.888</b>	<b>2.337</b>
Charges financières récurrentes		65	24.888	2.337
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-512.023</b>	<b>614.841</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-512.023</b>	<b>614.841</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-512.023</b>	<b>614.841</b>

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-421.946</b>	<b>90.077</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-512.023	614.841
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	90.077	-524.764
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-421.946</b>	<b>90.077</b>



## ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>547.494</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.329.086	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>1.876.580</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	<b>517.065</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	22.338	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>539.403</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>1.337.177</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>1.337.177</b>	

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.2
----	-----------------	------------

## ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

### FONDS

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
1.696.906	1.696.906
1.500.000	1.500.000

Modifications au cours de l'exercice

Montants

### FONDS AFFECTÉS

#### Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Quand les recettes dépassent de façon remarquable les dépenses d'un exercice comptable, généralement à la suite d'un don inhabituel, un montant est aux fonds affectés sur décision du CA.

Les prélèvements sont faits sur ces fonds affectés sur décision du CA, pour financer des projets pouvant faire la différence dans la lutte contre la mucoviscidose, notamment pour financer des projets de recherche.

### PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.3
----	-----------------	------------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
42	31.074
8912	127.769
8913	513.248
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	1.222.091
892	1.222.091
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.222.091

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	17,2	15,8
76	<b>9.180</b>	<b>153.111</b>
76A	9.180	153.111
76B		
66	<b>2.924</b>	<b>18.994</b>
66A	2.924	18.994
66B		
6502		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	1.261.240
91621	1.361.250
91631	1.361.250
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.5
----	-----------------	------------

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Les honoraires du commissaire aux comptes :5601 Euro TVA comprise

Exercice
5.601

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	14	4,4	17,2	ETP	15,8 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	23.674	5.578	29.252	T	26.274 T
Frais de personnel	102	918.182	216.349	1.134.531	T	989.283 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	13	4	16,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	13	3	15,3
Contrat à durée déterminée	111		1	0,9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	
Contrat de remplacement	113	0	0	
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	7	0	7
de niveau primaire	1200	0	0	
de niveau secondaire	1201	3	0	3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	0	1
de niveau universitaire	1203	3	0	3
Femmes	121	6	4	9,2
de niveau primaire	1210	0	0	
de niveau secondaire	1211	4	0	4
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	0	1
de niveau universitaire	1213	1	4	4,2
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	0	0	
Employés	134	13	4	16,2
Ouvriers	132	0	0	
Autres	133	0	0	



## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,8
305	1	2	1,9

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation  
 dont coût brut directement lié aux formations  
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	2	5811	1
5802	39	5812	30
5803	884	5813	694
58031	884	58131	694
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

Association Muco asbl  
Av. J. Borlé, 12  
1160 Bruxelles

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### 1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions l'arrêté royal du 29 avril 1919 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Le conseil d'administration de chaque association détermine les règles qui, compte tenu des caractéristiques propres à l'association, président aux évaluations dans l'inventaire. L'association doit résumer dans l'annexe aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique les règles d'évaluation arrêtées et actées dans le livre d'inventaire.

Ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre au lecteur d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées ainsi que, le cas échéant, les méthodes et principes utilisés pour la conversion des avoirs, des dettes et des obligations en devises étrangères.

S'il apparaît que les règles d'évaluation arrêtées ne répondent plus aux critères imposés en matière d'image fidèle, l'association doit les modifier. Le conseil d'administration doit approuver une nouvelle version des règles d'évaluation. Un résumé des règles d'évaluation mis à jour doit être publié dans l'annexe aux comptes annuels. Ce résumé doit mettre en évidence les modifications et les impacts que celles-ci ont sur l'établissement du bilan et du compte de résultat.

#### 2. Règles particulières

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition dès que leur valeur unitaire dépasse 1000 EUR TVA comprise.

Les immobilisations dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements selon leur durée de vie et un plan établi d'une manière consistante d'une année à l'autre conformément à l'article 28 §1 de l'arrêté royal de janvier 2001.

Les frais accessoires, y compris les frais d'architecte, suivent le principal et sont amortis au même taux que l'immobilisation à laquelle ils se rattachent.

- Les bâtiments sont amortis sur base linéaire en 20 ans (5%).
- Les aménagements réalisés aux bâtiments, les travaux de mise en conformité et les grosses réparations et entretiens sont amortis sur base linéaire en 10 ans (10%);
- Le mobilier et le matériel de bureau sont amortis sur base linéaire en 3 ou 5 ans (33,3% ou 20%) ;
- Le matériel informatique est amorti sur base linéaire en 3 ans (33,3%) ;
- Les œuvres d'art sont amorties sur base linéaire en 5 ans (20%). En effet, ces œuvres s'amortissent rapidement car elles se trouvent à l'extérieur et donc s'abîment plus vite.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou hors d'usage doivent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel si nécessaire.

##### Biens donnés ou légués à l'association

##### Valorisation des legs

Suivant la nature du legs, il est proposé de valoriser les legs de la manière suivante :

- terrains et maisons : à la valeur reprise à l'acte notarié (déclaration de succession) ;
- titres : valeur en bourse au jour de l'encaissement du legs ;
- valeurs disponibles en espèces : valeur des avoirs légués à la banque.
- S'il s'agit de disponibles en devises, le taux de change du jour de l'encaissement du legs est pris en considération

Ils sont évalués suivant les règles ci-dessus et sont comptabilisés :

- soit dans le compte des « fonds propres » ( 101 ) lorsqu'ils augmentent les moyens permanents de l'association ;
- soit dans le compte de résultats en produits lorsqu'il s'agit de « simples » legs qui n'augmentent pas les moyens permanents de l'association.

##### Immobilisations financières

Les participations et autres actions et parts sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable ou de dépréciation justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'entreprise.

##### Créances commerciales

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées sur les créances si leur recouvrement partiel ou total apparaît douteux à la date d'arrêté des comptes.

##### Placements de trésorerie

- Valorisation des valeurs en portefeuille

Les moins-values non réalisées sont enregistrées à la fin de l'exercice comptable, sur base des extraits fournis par les organismes financiers.

Les plus-values non réalisées ne sont pas enregistrées. Les placements sont évalués au cours moyen d'acquisition des différents titres à la date de clôture.

##### Valeurs disponibles

Les avoirs auprès d'institutions financières sont évalués à leur valeur nominale.

### FONDS PROPRES

Les fonds propres sont constitués du :

# Fonds associatif lui-même ventilé entre :

- o Le patrimoine de départ
- o Les moyens permanents mis à la disposition de l'association :

Ces moyens permanents sont constitués de dons, legs et subsides en espèces et en nature destinés à soutenir durablement l'activité de l'association

### Fonds affectés

N°	BE 0408.938.142	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Les fonds affectés représentent les moyens propres de l'association constitués grâce à son activité. Dans les années favorables, les associations qui enregistrent de bons résultats peuvent les affecter à des destinations plus précises au lieu de simplement les reprendre en bénéfices reportés, ce sont les fonds affectés. Ces fonds affectés sont utilisés lorsque l'événement auquel ils sont attribués, survient.

Les fonds affectés ne peuvent être affectés sur le résultat de l'exercice que pour autant qu'un excédent soit disponible.

#### Provisions

Les provisions, quant à elles, sont destinées à couvrir des charges réellement circonscrites et des risques prévisibles, des pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice clôturé ou d'exercices antérieurs. Ces provisions affecteront le compte de résultats et devront être enregistrées quel que soit le niveau de résultat (excédent ou déficit).

Des provisions sont constituées pour couvrir les engagements de l'entreprise en matière éventuellement de prépensions, les charges de grosses réparations et gros entretiens ou les autres risques et charges.

#### Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

#### Droits et engagements hors bilan

##### \* Evaluation des legs à recevoir

Quand l'association est informée de la réception d'un legs et que la procédure d'autorisation au Ministère de la Justice est en cours (Suivant la nouvelle loi de 2002, la procédure doit être suivie pour les montants supérieurs à 100.000 EUR), les montants relatifs aux legs à recevoir sont enregistrés en compte d'ordre.

##### \* Evaluation des legs encaissés

- Dans un second temps, quand les montants concernés sont encaissés, ils sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique dons ou legs ou dans le compte de fonds propres « moyens permanents mis à la disposition de l'association »..

Il peut s'agir de

- terrains,
- maisons,
- titres,
- autres.

Certains legs peuvent être reçus en indivision avec d'autres associations. Dans ce cas, seule la proportion léguée à l'association doit être prise en compte, et ce dès l'enregistrement initial dans le compte d'ordre.

#### Covid-19 et confirmation de la continuité d'exploitation

La crise Covid19 a eu un impact direct imposé par les mesures sanitaires successives décidées par le gouvernement, qui se traduisent par une quasi généralisation du télétravail, l'annulation ou le report à une date ultérieure de certaines activités, actions locale etc. Cette situation a eu pour conséquence la contraction de notre activité à hauteur de 9% pour les dépenses et de 20% pour les recettes. Cette contraction de l'activité induit un résultat négatif historique de 512 022.97 euro. La part de la situation liée à la covid19 dans ce résultat négatif s'est limitée à 172000 euro grâce aux efforts supplémentaires de l'association sur le plan de la récolte de fonds. Il faut également constater que cette crise a eu un impact inattendu : le recours accru aux outils modernes de communication et de gestion pour nous adapter aux exigences du télétravail en interne et en externe, chez nos shareholders. D'autre part le recours aux techniques de commerce en ligne a permis d'augmenter la part des activités de vente dans notre système de récolte de fonds. C'est une réaction stratégique qui permet plus de flexibilité et de résilience de notre récolte de fonds dans l'avenir. L'hypothèse de continuité de nos activités est confirmée et des réflexions sont en cours pour intégrer les leçons apprises dans cette crise dans notre fonctionnement à moyen et long terme.